

SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT DU 14 ET DU 16 JANVIER 2009

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de ses deux premières séances de la nouvelle année, qui se sont tenues mercredi 14 et ce vendredi 16 janvier 2009, le Conseil d'Etat a adopté trois rapports en prévision de la session du Grand Conseil des 17 et 18 février 2009 :

Mise en œuvre de la RPT : deux demandes de crédit de 11,2 millions et de 4,1 millions de francs

Ce rapport du Conseil d'Etat s'inscrit dans la mise en œuvre de la RPT. En effet, le Conseil d'Etat a signé en juin 2008 plusieurs conventions-programmes avec la Confédération portant sur la protection de la nature. Trois d'entre elles sont concernées dans ce rapport : les mesures de protection (au sens de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau) et la revitalisation des cours d'eau auxquels des ouvrages ont porté atteinte, pour un montant de 11,2 millions pour la période 2008-2011. La troisième convention-programme concerne la protection contre le bruit et l'isolation acoustique pour un montant de 4,1 millions de francs et porte également sur les années 2008 à 2011.

Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Mise en œuvre d'un concept cantonal de développement touristique

Au regard de la loi sur le tourisme, le Conseil d'Etat a la compétence de promouvoir et de coordonner le développement du tourisme dans le canton. Dans ce cadre, le Département de l'économie et le Département de la gestion du territoire ont confié en 2004 un mandat au Bureau ARW Dr. Peter Furger SA à Viège pour analyser le potentiel touristique du canton et de ses régions et pour définir quels sont les sites naturels, régions et localités qui présentent un intérêt touristique. L'analyse de l'expert a fait l'objet d'une information publique en date du 11 décembre 2007. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat adresse un rapport au Grand Conseil, qui présente la stratégie retenue pour favoriser le développement du tourisme dans le canton et la méthodologie élaborée pour concrétiser sa mise en œuvre.

La présentation détaillée de ce rapport fera l'objet d'une conférence de presse du conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du DEC, en date du mardi 3 février 2009 (une invitation suivra).

Réponse à la motion UDC « Moins de commissions »

En mars 2006, le groupe UDC déposait une motion intitulée « Moins de commissions », demandant au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de réduire le nombre de commissions « à ce qui est indispensable aux bonnes relations entre l'Etat, les partenaires et les milieux concernés ». Un groupe de travail piloté par la chancellerie d'Etat a alors élaboré une grille d'analyse qui a été remise aux départements chargés d'effectuer le travail demandé par les motionnaires. Sur 128 commissions passées au crible, il ressort que 18 d'entre elles pourraient être supprimées pour la prochaine

législature. Si le chiffre peut paraître modeste, le Conseil d'Etat relève que ces commissions sont pour la plupart d'entre elles prévues par une législation votée par le Grand Conseil, certaines autres trouvant leur fondement dans un arrêté du gouvernement cantonal. Et sur le fond, elles répondent à la volonté et la nécessité de consulter avant de décider, jouant par ailleurs un rôle important de relais entre la population et le gouvernement.

Contact : Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat, tél. 032 889 40 00.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale :

Projet de modification de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers)

Le Conseil d'Etat prend acte de la volonté du Conseil fédéral de faire toujours davantage coïncider les dispositions régissant le personnel de la Confédération à celles du contrat de travail découlant du Code des Obligations (CO). Les modifications souhaitées par la Confédération ont pour but de la rendre plus compétitive par rapport aux employeurs privés et de disposer de plus de souplesse et d'autonomie dans la gestion des ressources humaines. Le Conseil d'Etat relève toutefois que cette révision de la LPers correspond à une tendance générale de rapprochement des administrations publiques vers le secteur privé, tendance à laquelle il n'adhère pas. En effet, si le Conseil d'Etat reconnaît que certains aménagements prévus sont intéressants, il reste attaché à un statut particulier pour la fonction publique distincte du droit privé, à l'instar de celui qui caractérise la fonction publique neuchâteloise. Ce statut particulier doit notamment régir les modalités de cessation des relations de service. Sur ce point précis, le projet s'écarte de la volonté du gouvernement cantonal.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Initiative parlementaire « pour une redevance hydraulique équitable »

Le Conseil d'Etat partage l'idée d'une augmentation du taux maximal de la redevance hydraulique et estime adéquat le mode d'adaptation par paliers de quatre ans.

Contact : Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.

Message adressé à Samuel Schmid, ancien conseiller fédéral

Le Conseil d'Etat a adressé un courrier à l'ancien conseiller fédéral Samuel Schmid, suite à son retrait du Conseil fédéral après huit années passées à la tête du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Dans son message, le Conseil d'Etat relève les « importantes réformes » engagées de l'armée suisse « afin de l'adapter à l'évolution de la situation internationale et aux nécessités de la protection de la population ». Le Conseil d'Etat remercie par ailleurs Samuel Schmid d'avoir conduit son action « en partenariat avec les cantons » et souligne la qualité des rapports toujours entretenus avec le chef du DDPS durant toutes ces années. Le gouvernement cantonal dit aussi comprendre le bien fondé de la décision prise par Samuel Schmid, relevant que son « départ prive le collège gouvernemental d'une personnalité marquante et attachante ».

Affaires cantonales

Archivage à long terme de documents électroniques : adhésion au CECO

Convaincu de la nécessité d'une harmonisation des pratiques et d'une mutualisation des ressources entre cantons dans le domaine de l'archivage électronique, le Conseil d'Etat a donné son accord à l'adhésion dès le 1^{er} janvier 2009 du Canton de Neuchâtel au Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO). Créé en 2003, ce centre regroupe actuellement la Confédération, 18 cantons ainsi que la Principauté du Liechtenstein. Il a pour but de conseiller et de soutenir les services

d'archives de ses membres dans leurs efforts de conservation à long terme de documents électroniques. A ce titre il dirige ou accompagne des projets dans ce domaine, évalue des logiciels, émet des recommandations et plus généralement sert de plate-forme d'échange entre les membres. Le canton de Neuchâtel y sera représenté par l'Office des archives de l'Etat.

Contact: Lionel Bartolini, archiviste cantonal, Office des archives de l'Etat, tél. 032 889 60 40.

Brevets d'avocat décernés

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux trois personnes suivantes :

- Jasmine Vagnières, licenciée en droit, née le 21 novembre 1980, originaire de Rueyres (VD) ;
- Yannick Felley, licencié en droit, né le 7 septembre 1971, originaire de Martigny (VS) ;
- Fabio Valentino, licencié en droit, né le 29 avril 1979, originaire d'Italie.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 16 janvier 2009